

**DELIBERATION N°16/2026**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VEREL-PRAGONDRAN**  
**SEANCE DU 21 MARS 2026**

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

*Présents : 13*

*Absents : 2*

*Votants : 13*

**Date de la convocation : 16/03/2026**

**Date d'affichage : 16/03/2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Manon BOYER, Maire.

**Présents :** Manon BOYER ; Julien PERNOT ; Camille JACQUEMIER ; Estelle CAMELLO ; Thomas COMLAR ; Fanny COUPPEY ; Kevin LEHOUX ; Maroussia ROCHER ; Léo BLERVAQUE ; Christine MOUCAUD ; Florence GAUTIN ; Robin GAILLARDET ; Morgane TARDY.

**Absents :** Damien CHAFFARDON ; Julien HUNERFURST.

Madame Estelle CAMELLO a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Nombre d'adjoint et élection des adjoints**

La Maire vérifie à nouveau que le quorum est atteint.

Celui-ci étant atteint avec **13 conseillers municipaux présents**, la délibération peut être valablement votée.

La Maire rappelle que le nombre d'adjoints ne peut excéder **30 % de l'effectif légal du conseil municipal**, arrondi à l'entier inférieur, conformément aux dispositions de l'article **L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales**, soit :

- Conseil municipal de 15 membres
- Nombre maximum d'adjoints : **4**  
( $15 \times 0,30 = 4,5$  arrondis à l'entier inférieur)

Il est rappelé que l'élection des adjoints doit se dérouler conformément aux dispositions de l'article **L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales**, à savoir au **scrutin de liste à bulletin secret, sans panachage ni vote préférentiel**, et à la **majorité absolue**.

Les listes de candidats doivent respecter le principe de parité, en étant composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Il est toutefois précisé que la parité ne s'applique pas au binôme « maire – premier adjoint ».

L'ordre de présentation des candidats aux fonctions d'adjoints peut être différent de l'ordre de présentation des candidats lors des élections municipales.

À cet effet, des enveloppes uniformes et une boîte faisant office d'urne sont mises à disposition des conseillers municipaux.

Il est rappelé qu'aucune formalité particulière n'est requise pour la présentation des listes ; celles-ci devront toutefois être **annexées au procès-verbal de l'élection qui sera transmis à la préfecture**.

**Est proposé au vote la liste suivante :**

**1<sup>er</sup> adjoint : Julien PERNOT**

**2<sup>ème</sup> adjointe : Camille JACQUEMIER**

**3<sup>ème</sup> adjoint : Fanny COUPPEY**

Pour le déroulement du scrutin, sont désignés :

- **Président du bureau de vote** : la Maire, **Madame Manon BOYER** ;
- **Deux assesseurs** : **Madame Fanny COUPPEY** et **Madame Morgane TARDY**, conseillères municipale présentes.

Chaque conseiller municipal est invité, à tour de rôle, à s'isoler dans le bureau du secrétariat afin d'y préparer son bulletin de vote sous forme de liste, puis à revenir en salle du conseil pour déposer son bulletin sous pli dans le carton faisant office d'urne. **Etant ici précisé que Monsieur Julien HUNERFURST ne peut participer au vote à bulletin secret par voie de procuration.**

À l'issue du dépouillement, sont proclamés adjoints au Maire :

- **Premier adjoint** : Julien PERNOT
- **Deuxième adjointe** : Camille JACQUEMIER
- **Troisième adjointe** : Fanny COUPPEY

La liste élue ayant obtenu **13 voix sur 13 suffrages exprimés**, correspondant au nombre de conseillers municipaux présents.

**SIGNATURES DES CONSEILLERS PRESENTS ET DU MAIRE**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24/03/2026

Et publication ou notification le 24/03/2026

**La secrétaire de séance**  
**Madame Estelle CARMELLO**

**La maire,**  
**Madame Manon BOYER**



Mairie de Vérel-Pragondran  
95 route de la Mairie  
73230 VEREL-PRAGONDRAN  
04.79.70.39.52  
[mairie.verelpragondran@wanadoo.fr](mailto:mairie.verelpragondran@wanadoo.fr)

Objet : délibérations conseil municipal du 21 mars 2026

## BORDEREAU D'ENVOI

**Transmis en deux exemplaires dont un à nous retourner  
pour accusé de réception**

NATURE DES PIECES	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Délibérations de la 15 à la 27</li><li>▪ Pièces annexes</li></ul>	13	1 exemplaire pour conservation et 1 exemplaire à nous retourner (les originaux au titre du contrôle de légalité)

Cordialement,

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE

24 MARS 2026

DCL - ACCUEIL

Le 23/03/2026

Maire